

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2023

N°2023/10/18/10 - OBJET : Acceptation d'un don.

Le dix-huit octobre deux mil vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le treize octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Bernadette SAMUEL, REYNOUD Henri, Laurent JUGLARET, Christine GARCIN-GOURILLON, Murielle GARZINO, LAFFITTE Patrick, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET,

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, FABRE Thierry à Murielle GARZINO, Lucie BABIN à Marie-Pierre CALLET, GERMAIN Emilie à Marc FUSAT et Sébastien THOMAS à Henri REYNOUD

Absents excusés : Fanny ARSAC, CHAIX Alain,

Secrétaire de séance : Bernadette SAMUEL

Rapporteur : Dominique STEKELOROM

Madame Dominique STEKELOROM informe l'assemblée que Madame Elisabeth PIRÉ JUAN, Masseur Kinésithérapeute, qui va tout prochainement intégrer la maison pluridisciplinaire de santé souhaite faire don gracieusement à la commune d'un défibrillateur qui se trouve actuellement dans son cabinet.

Madame le Rapporteur précise que cette donation n'est grevée d'aucune charge ni condition et indique que conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de statuer sur l'acceptation de ce don fait à la commune.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, **ACCEPTE** la donation de l'objet ci-dessus décrit, **DONNE** au Maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication, et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 23 OCT. 2023

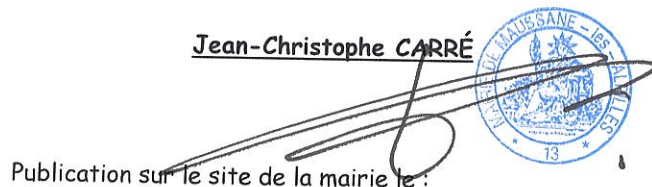
Secrétaire de séance,

Bernadette SAMUEL



Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ



Publication sur le site de la mairie le :

23 OCT. 2023